

N° 352

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 1983

## RAPPORT

FAIT

*Au nom de la Commission des Lois Constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale (1) sur la proposition de loi de MM. Adolphe Chauvin, René Monory, Daniel Millaud, et des membres du groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès et rattachés administrativement, tendant à organiser une souscription nationale en faveur de la Polynésie française.*

Par M. Lionel CARRIER,

Sénateur.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Jacques Larché, président ; Pierre Carous, Louis Virapoullé, Paul Girod, Félix Ciccolini, vice-présidents ; Charles Lederman, Roland du Luart, Pierre Salvi, Lionel Carrier, secrétaires ; Alphonse Arzel, Germain Authié, Marc Becam, Mme Genevieve Le Bellegou-Beguin, MM. Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Raymond Bouvier, Michel Charasse, François Collet, Charles de Cuttoli, Etienne Dailly, Michel Darras, Michel Dreyfus-Schmidt, Jacques Eberhard, Edgar Faure, Jean Geoffroy, François Giacobbi, Michel Giraud, Jean-Marie Girault, Daniel Hoeffel, Jean Ooghe, Guy Petit, Hubert Peyou, Paul Pillet, Roger Romani, Marcel Rudloff, Pierre Schiélé, Franck Sérusclat, Edgar Tailhades, Jacques Thyraud, Jean-Pierre Tizon.

Voir le numéro :  
Sénat : 238 (1982-1983).

Territoires d'outre-mer. — Calamités et catastrophes - Polynésie française.

## SOMMAIRE

	Pages
Introduction .....	3
I. — Les causes de l'inhabituelle activité cyclonique .....	5
II. — Un bilan dramatique .....	7
1. Une situation humaine préoccupante .....	7
2. Une économie dévastée .....	8
Conclusion : une catastrophe qui justifie un effort supplémentaire de solidarité .....	9
Annexe .....	10
Texte adopté par la Commission .....	11

Mesdames, Messieurs,

La Polynésie française est victime d'une catastrophe d'une gravité exceptionnelle. En l'espace de cinq mois, six cyclones (Lisa, Nano, Orama, Reva, Veena et William au mois d'Avril) se sont abattus sur ce territoire.

Afin de manifester la solidarité de la métropole à l'égard de la Polynésie française, MM. Adolphe Chauvin, René Monory, Daniel Millaud et les membres du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès ont pris l'initiative de déposer, le 14 avril 1983, une proposition de loi tendant à organiser une souscription nationale en faveur de la Polynésie.

Le 11 Mai 1983, MM. Raymond Forni, Michel Suchod, les membres du groupe socialiste et M. Jean Juventin ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi tendant aux mêmes fins.

Le Parlement reste ainsi fidèle à une longue tradition. M. F. Boulanger, rapporteur d'une loi de secours au Sénat en 1888, ne déclarait-il pas : « chaque fois qu'une calamité publique sévit sur une portion du territoire français, le Parlement s'impose d'accorder quelques secours à ceux qui en ont besoin ; c'est un témoignage de sollicitude en même temps que la manifestation du sentiment de solidarité nationale qui nous unit » (1).

Il convient de souligner que le nombre des cyclones tropicaux qui ont balayé la Polynésie française depuis décembre 1982 est tout à fait exceptionnel. D'après les archives de la météorologie nationale, on n'a, en effet, compté que quatorze cyclones destructeurs de 1831 à 1982. Sans revenir sur les caractéristiques et l'évolution des récentes dépressions cycloniques que les spécialistes de la météorologie ont fort bien décrites, il paraît légitime de s'interroger sur les causes et les processus qui ont déclenché ou favorisé cette inhabituelle activité cyclonique en Polynésie française avant de tenter de dresser un bilan des dégâts.

---

(1) Débats parlementaires Sénat, séance du 15 Février 1888, J.O. p.136.

## I. — Les causes de l'inhabituelle activité cyclonique.

En général, les conditions météorologiques et océaniques permettant la formation des cyclones tropicaux n'existent pas en Polynésie française pendant l'été austral et a fortiori pas du tout pendant l'hiver austral.

En effet, deux conditions sont nécessaires pour la formation d'un cyclone : la température superficielle de la mer doit être supérieure à 27 ou 28 °C et l'épaisseur de la lame d'eau surchauffée doit excéder 60 mètres.

Or, des études effectuées par les chercheurs de l'office de recherche scientifique et technique Outre-Mer (ORSTOM) montrent que la situation hydroclimatique du quatrième trimestre 1982 et du premier trimestre 1983 est très différente de la situation moyenne.

En temps normal, les eaux du Pérou et de l'Équateur sont froides, riches en nitrates et phosphates nécessaires à la formation d'algues qui à leur tour entretiennent toute une chaîne alimentaire qui faisait de cette zone l'une des pêcheries les plus riches du monde.

Les alizés qui soufflent vers l'Ouest permettent l'arrivée en surface d'eaux fraîches qui remontent d'une profondeur de 100 à 200 mètres : c'est le phénomène de l'upwelling. El niño est le brusque remplacement, le long des côtes du Pérou et de l'Équateur des eaux superficiellement fraîches et riches en ressources vivantes habituelles par des eaux beaucoup plus chaudes qui font disparaître les poissons et tuent par inanition des multitudes d'oiseaux de mer.

La situation hydroclimatique du Pacifique est observée depuis une douzaine d'années par des chercheurs américains et par des océanographes de l'ORSTOM. Ces derniers, en particulier, font effectuer des mesures régulières et bénévoles par des bateaux marchands français, japonais, américains, britanniques et australiens qui sillonnent le Pacifique. Ce sont ces mesures répétées et d'autres non moins régulières prises dans les stations côtières ainsi que les images envoyées par les satellites qui ont permis de se rendre compte de l'ampleur des phénomènes qui affectent tout le Pacifique certaines années sans qu'on ait décelé un rythme régulier quelconque.

Ainsi, on note depuis octobre 1982 comme l'indiquent les cartes figurant en annexe, une élévation de la température de surface de la mer, entre Tahiti et l'Équateur (1). La couche océanique superficielle a ainsi atteint et a conservé jusqu'à ce jour une température proche de 30 °C soit 2 °C de plus que la moyenne. Ce réchauffement peut paraître minime, mais il faut rappeler, que dès qu'une couche océanique dépasse la température de 28 °C, elle devient propice au déclenchement de dépressions cycloniques, par injection turbulente de calories de l'océan dans l'atmosphère. Les conditions étaient donc réunies pour que la zone comprise entre les Marquises et les Tuamotu puissent générer des cyclones, et c'est ce qui a été observé (cyclone Lisa en décembre, Nano en janvier, Orama en février, Reva en mars, Veena et William en Avril). Malheureusement, on peut craindre que la situation demeurera inchangée jusqu'à l'abaissement en-dessous de 28 °C de la température océanique au nord de Tahiti. En fait, les eaux polynésiennes sont devenues aussi chaudes que celles du Pacifique sud-ouest ou de la mer de Corail pendant l'été austral et il s'y déclenche des phénomènes tourbillonnaires identiques à ceux qui affectent chaque année l'archipel du Vanuatu ou des Fidji.

Ce bref exposé sur la nature des anomalies hydroclimatiques actuelles de la zone polynésienne laisse à penser que c'est tout le système Pacifique intertropical qui est en déséquilibre. En l'état actuel des recherches, il est encore trop tôt pour pouvoir discerner la ou les causes fondamentales de ce déséquilibre. On ne peut que remarquer la concomitance de certains phénomènes.

Ainsi, dans le Pacifique tropical ouest, la mousson d'été 1982, au lieu de s'atténuer à Pâques comme à l'accoutumée, s'est au contraire propagée vers l'est, entraînant de l'équateur à 10° sud de très fortes pluies et un pourcentage élevé de vents d'ouest ; ce type de temps, qui peut également être représentatif de la zone de convergence sud des alizés a affecté les îles Salomon puis les Samoa, puis les îles de la ligne (à partir de septembre) puis les Marquises (à partir de novembre). C'est en définitive une notable fraction de la quantité de chaleur habituellement présente dans la marge occidentale du Pacifique qui s'est ainsi déplacée vers le Pacifique central. Il convient enfin de noter la simultanéité entre ces déséquilibres successifs de l'hydroclimat du Pacifique et l'éruption du volcan mexicain « El Chichon » (18° Nord) qui est considérée d'ores et déjà comme une des plus grosses éruptions du 20<sup>e</sup> siècle. Les très forts tonnages de cendres émises dans l'atmosphère ont constitué dans le Pacifique nord-est un écran suffisant pour faus-

---

(1) Sources ORSTOM.

ser les mesures de la température océanique par satellites. Ceci dit, rien ne permet pour l'instant de savoir s'il existe un lien physique direct entre les anomalies hydroclimatiques du Pacifique et le réveil de ce volcan. Mais ces phénomènes sont actuellement étudiés très attentivement et avec un éventail de moyens inimaginables il y a seulement vingt ans. Dans le domaine paléoclimatique des éléments de plus en plus nombreux prouvent l'influence prépondérante de l'activité volcanique sur le climat de la terre : ainsi les dernières glaciations du quaternaire seraient dues à des émissions particulièrement élevées de cendres volcaniques, constituant un écran suffisant pour diminuer le rayonnement solaire. Il semble donc que la clef des variations climatiques doit être cherchée dans les échanges énergétiques entre l'océan et l'atmosphère de la ceinture intertropicale où l'océan pacifique a une part primordiale. La Polynésie française occupe une position centrale dans la partie de cet océan et la dispersion géographique de ses archipels habités a permis l'ébauche d'un réseau de stations d'une importance reconnue.

**Aussi conviendrait-il d'augmenter les moyens mis à la disposition de l'ORSTOM, afin d'améliorer la prévision des perturbations tropicales.** A cet effet, on pourrait notamment envisager d'augmenter le nombre de stations côtières et d'améliorer les moyens de mesures sur les bateaux qui sillonnent cette zone. Ces diverses tentatives d'explications de la succession extraordinaire de cataclysmes ne sauraient occulter la situation désastreuse de la Polynésie au lendemain de la catastrophe.

## II. — Un bilan dramatique

Autant sur le plan humain que sur le plan économique, le bilan des six cyclones qui ont frappé le territoire depuis le mois de décembre est extrêmement lourd.

### 1°) *Une situation humaine préoccupante*

Il convient, en premier lieu, de rappeler que le passage des cyclones sur la Polynésie française, s'est soldé par des pertes humaines. On a pu, en effet, dénombrer seize morts et deux cents blessés dont quarante ont dû être hospitalisés.

L'évaluation des dégâts causés notamment par le cinquième des cyclones — Veena — n'est encore qu'approximative. Néanmoins, on estime aujourd'hui que 2 200 maisons sont complètement détruites, 1 500 le sont à plus de 50 % et 1 350 sont endommagées. Le nombre des sinistrés a pu être évalué à 25 000 dont beaucoup ont tout perdu.

Cette situation préoccupante a justifié la mise en œuvre par le Gouvernement de mesures d'aide immédiate pour la protection des populations. Cent vingt deux hommes des unités d'intervention de la sécurité civile de Nogent-le-Rotrou et de Brignoles et cent vingt quatre sapeurs du deuxième régiment du génie de Metz ont été envoyés à Tahiti. Ces hommes doivent dégager les routes, redresser les poteaux électriques, réparer ce qui peut l'être.

Par trois avions spéciaux, la France a expédié également des bâches, des rations alimentaires, des médicaments, du matériel, des tronçonneuses.

Ces premiers secours se sont avérés très utiles. Grâce aux tentes, les habitants ont pu se constituer des abris provisoires, les stocks de matériaux de construction étant pratiquement épuisés. Mais demain il faudra reconstruire. L'ampleur de la tâche est considérable et nécessitera des fonds très importants ; **aussi l'effort exceptionnel de solidarité de tous les Français est-il nécessaire pour aider cette parcelle de la République française dans le Pacifique à survivre.**

Outre cette dure épreuve imposée aux Polynésiens, il convient de souligner que l'économie des îles a été dévastée. De longues années seront nécessaires pour rétablir une situation normale.

## *2°) Une économie dévastée.*

La pêche, le commerce, l'industrie, l'hôtellerie ont subi des pertes importantes ; les cultures sont dévastées, en particulier la cocoteraie qui fournit la principale production du territoire, le coprah, pour laquelle les responsables s'attendent à une chute de 50 % par rapport à 1982. Les dommages causés à l'élevage et aux cultures maraîchères sont tels que la Polynésie devra faire appel aux importations pour alimenter ses habitants.

Il est encore trop tôt pour dresser un inventaire systématique des dégâts recensés et chiffrer la perte de production correspondante. Les dommages exceptionnels causés par le seul cyclone « Veena » ont été évalués à 800 MF (1) pour la totalité des dégâts.

---

(1) Chiffres communiqués par le Secrétariat d'État chargé des DOM/TOM

Pour mesurer l'ampleur du désastre, il convient de souligner que le budget du territoire voté en 1983 était de 1688 millions de francs.

Au terme de cette esquisse de bilan, l'avenir de la Polynésie apparaît bien sombre. Plusieurs années seront nécessaires pour relancer la production agricole et les activités économiques.

Pour aider la Polynésie, le Gouvernement a déjà accordé une dotation supplémentaire de 55 MF du FIDES pour permettre les travaux les plus urgents. Le comité des fonds de secours d'aide aux victimes des calamités publiques sera appelé très prochainement à examiner la participation de l'État à l'indemnisation des dommages des particuliers évalués au total à 390 MF, à laquelle le Territoire doit également participer. La Communauté européenne examine les moyens d'aide à apporter à la Polynésie.

Un important mouvement de solidarité s'est déjà manifesté par de nombreux dons intervenus en Métropole et dans les départements d'Outre-Mer et les territoires d'Outre-Mer ainsi qu'à l'étranger, notamment en Australie et en Nouvelle-Zélande.

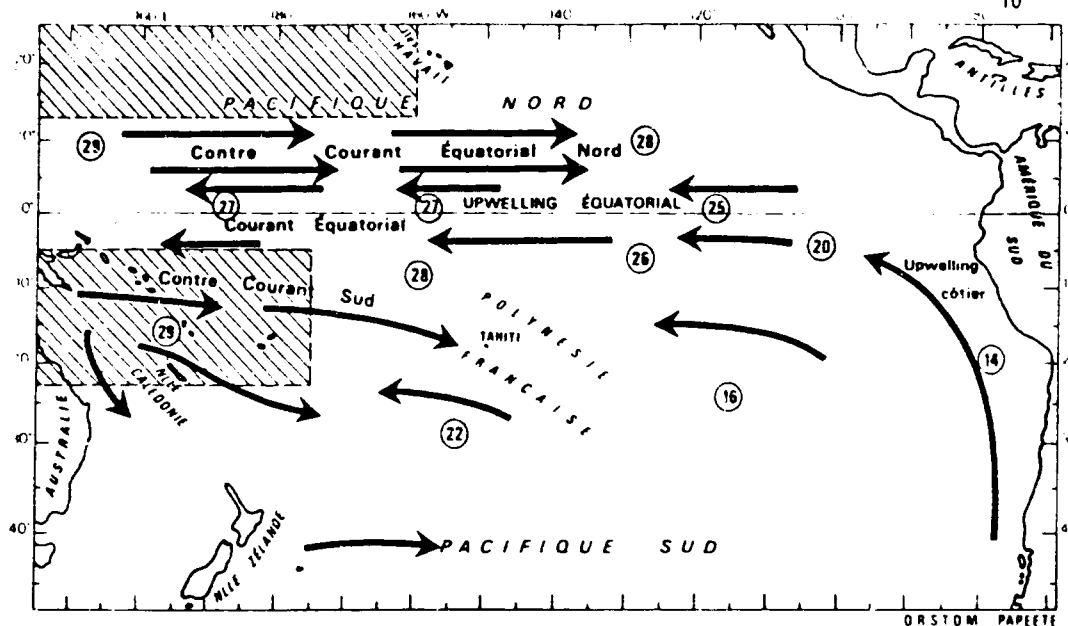
Pour les Polynésiens dont la générosité est légendaire, la solidarité est le symbole de la rupture de leur isolement. **Votre Commission a donc donné, à l'unanimité, un avis favorable à l'ouverture d'une souscription nationale en faveur de la Polynésie française.** Cette souscription placée sous la haute autorité de M. le Président du Sénat et de M. le Président de l'Assemblée nationale, doit être l'occasion de manifester l'unanimité des Français devant la catastrophe et de faire cautionner par les plus hautes autorités politiques la collecte nationale afin de susciter un grand mouvement de solidarité parmi les Français.

Le préambule de la Constitution de 1946 auquel se réfère la Constitution de 1958 n'affirme-t-il pas : « la Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales ».

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Lois vous propose d'adopter les conclusions qu'elle vous présente sur la proposition de loi n° 238.

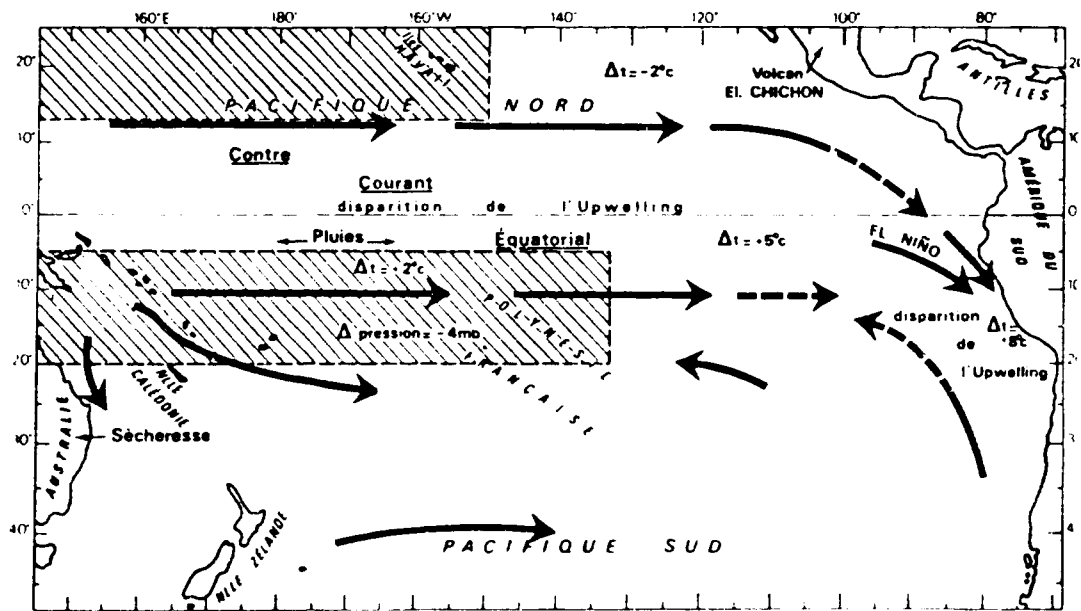


ANNEXE (I)



Situation hydroclimatique moyenne.

- (22) Température océanique en surface
- ← Courant océanique
- ▨ Zone à risque cyclonique.



Situation hydroclimatique: 4<sup>ème</sup> trimestre 1982;  
1<sup>er</sup> trimestre 1983.

(I) Sources ORSTOM.

**Proposition de loi tendant à organiser  
une souscription nationale en faveur  
de la Polynésie française**

**Article premier**

Une souscription nationale est ouverte en faveur du territoire de la Polynésie française.

**Art. 2**

Cette souscription est placée sous la haute autorité de M. le Président du Sénat et de M. le Président de l'Assemblée Nationale.

**Art. 3**

Les dons publics ou privés qui seront recueillis seront administrés conjointement par le Haut-Commissaire de la République et le Conseil de Gouvernement du territoire et affectés en priorité au relogement des personnes sinistrées, au renouvellement des infrastructures routières, aériennes et du tissu économique, ainsi qu'à la recherche hydroclimatique.

**Art. 4**

Un décret fixera les conditions d'application de la présente loi.